

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 19 Février 2019
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 4 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 14 /2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Musièges, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 13 février 2019</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Messieurs Gilles CHATELAIN, Didier CLERC.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL. Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON.</p> <p>Absents : Grégoire LAFEVERGES, Jean VIOLLET.</p> <p>Monsieur Alain CHAMOSSET est désigné secrétaire de séance.</p>

OBJET : ENVIRONNEMENT – Remplacement d'un délégué au SMECRU.

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Usse (SMECRU),
Vu la délibération n°CC 106/2017 du 13 février 2017 portant nomination des délégués au SMECRU,
Vu le courrier de la Préfecture de Haute-Savoie acceptant la démission de Mme Nadine ESCOLA en date du 20 décembre 2018.

Considérant que la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône adhère au SMECRU,

Considérant que les délégués titulaires du SMECRU sont :

- M. Patrick BLONDET
- M. Louis CHAUMONTET
- M. André BOUCHET
- Mme Nadine ESCOLA
- M. Jean-Yves MÂCHARD

et que les délégués suppléants sont :

- M. Grégoire LAFAVERGES
- M. Alain CHAMOSSET
- M. Bernard CHASSOT
- M. Gilles PILLOUX
- M. Stéphane BRUN

Considérant qu'il y a lieu de proposer un délégué titulaire en remplacement de Mme Nadine ESCOLA, qui a démissionné du SMECRU.

Le Président propose de nommer M. Bernard REVILLON comme délégué titulaire, en remplacement de Mme Nadine ESCOLA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ de nommer M. Bernard REVILLON délégué titulaire du SMECRU en remplacement de Mme Nadine ESCOLA.

ACTE que les délégués du SMECRU au nom de la CC Usse et Rhône sont les suivants :

- Délégués titulaires : M. Patrick BLONDET, M. Louis CHAUMONTET, M. André BOUCHET, M. Bernard REVILLON, M. Jean-Yves MÂCHARD,
- Délégués suppléants : M. Grégoire LAFAVERGES, M. Alain CHAMOSSET, M. Bernard CHASSOT, M. Gilles PILLOUX, M. Stéphane BRUN.

NOTIFIÉ la décision au Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Usse (SMECRU).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.